

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mars 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur René Chalifoux, directeur général  
Me Roch Sergerie, greffier qui prend note des délibérations.

#### **2022-03-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
  - o 4.1. Octroi de contrat. 2022-11-TP - Services professionnels pour la préparation des plans et devis d'ingénierie et la surveillance du 2<sup>e</sup> étage au poste de police.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2022-03-166 NOMINATION. CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

CONSIDÉRANT la création du poste de conseiller.ère en développement économique;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 4 au 18 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'interne et que sept candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT que deux candidats ont été convoqués en première et deuxième entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Lucie Lessard au poste de conseillère en développement économique à la direction générale;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Lessard soit le 11 avril 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire ou cadre de direction de la Ville de Mercier, classe D1, échelon 12;
- QUE lui soit accordée une semaine de vacances supplémentaire telle que la politique le prévoit.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03. (Aucune intervention)***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 03. (Aucune question)***

**2022-03-167 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE à l'unanimité**